

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021

## Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 14 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de toutes les séances tenues au cours du mois de mars 2021 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Le 13 avril 2021, **la Municipalité doit refinancer la partie du solde restante** relativement au Règlement no. 194 (réfection de la partie municipale de la Grande Ligne), au Règlement no. 204 (développement résidentiel des rues Matteau et Camille-Michaud) et au Règlement no. 232 (phase I de la réfection du chemin des Allumettes). Le montant total visé par ce refinancement est de 600 700 \$, réparti de la façon suivante : Règlement no. 194, 291 300 \$, Règlement no. 204, 74 500 \$, et Règlement no. 232, 234 900 \$.

À cet effet, un appel d'offres financières pour l'émission de billets de courte échéance a été effectué par l'intermédiaire du ministère des Finances. Le plus bas soumissionnaire s'est avéré *Financière Banque Nationale inc.*, pour des billets émis au prix de 98,908 \$ pour chaque tranche 100 \$, valeur nominale de billets, lesquels arriveront à échéance en série sur une période de 5 ans. Le coût réel de l'emprunt correspond à un taux d'intérêt de 1,63692 %. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter cette offre la plus avantageuse.

7. **En lien avec le point précédent**, il a été résolu à l'unanimité que les règlements visés soient financés par l'émission des billets et d'adopter le versement semi-annuel des intérêts ainsi que le plan de remboursement du capital prévu. Et concernant le Règlement no. 194, pour lequel il restera un solde à refinancer en 2026, la résolution implique de faire concorder les termes des amortissements annuels de capital de ce Règlement, pour les années 2027 et suivantes, en les ramenant à l'échéance de 5 ans des billets émis, soit en avril 2026.
8. En information pour le secteur de l'administration générale, le maire a donné l'information à l'effet que le Conseil des maires de la MRC de Maskinongé a adopté le Règlement 208-21 relatif au remboursement des dépenses des élus de la MRC et qu'en tant que membre admissible de la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ), la Municipalité de Saint-Paulin s'est vu remettre une ristourne de 2 918 \$ pour l'année 2020.

## Sécurité publique

9. Dans le dossier de la création d'une Régie, d'un **regroupement de services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Maskinongé**, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la conclusion et la signature de l'entente constituant cette Régie avec les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des Grès, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin, et de désigner la conseillère répondante du secteur de la sécurité publique, madame Claire Boucher, en tant que déléguée de la Municipalité au conseil d'administration de la Régie. L'entente doit être approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avant d'entrer en vigueur.
10. Toujours concernant **la création de la Régie intermunicipale en protection contre les incendies**, la conclusion de l'entente prévoit la cession d'actifs de chacune des municipalités à la Régie, et les modalités pour arriver à cette fin ayant été convenues, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin accepte le plan de répartition de l'apport en lien avec la constitution du patrimoine de la *Régie des services d'incendie regroupés de la MRC de Maskinongé*. Ce plan implique que la Municipalité reçoive, d'autres municipalités, des sommes versées annuellement et sur une période de cinq ans, et qu'en considération de ces sommes, les municipalités participantes se donnent quittance mutuelle, sauf pour les exceptions prévues à l'entente. Le Conseil informe également le futur conseil d'administration de la Régie qu'il serait souhaitable que cette dernière débute ses opérations avec un budget sensiblement identique du budget global des municipalités participantes.
11. La version finale de l'**Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération** ayant été soumise, il a été résolu à l'unanimité d'y adhérer et d'en autoriser la signature.
12. Un point à l'ordre du jour, concernant l'embauche de personnel pour le service de sécurité incendie, a été reporté à une prochaine séance.
13. Pour le secteur de la sécurité publique, aucune autre information n'avait à être transmise.

## Transport

14. Il a été résolu à l'unanimité de continuer à **adhérer au service de transport** fourni par le *Transport adapté du Comté de Maskinongé inc.* pour l'année 2021, pour une participation financière de la Municipalité s'élevant à 4 635 \$, à laquelle s'ajoutera sa part des coûts comme l'exige le programme du ministère des Transports.
15. Dans le cadre du volet *Redressement et Accélération* du *Programme d'aide à la voirie locale* du ministère des Transports du Québec (MTQ), et en se conformant aux modalités de la

procédure du Programme, il a été résolu à l'unanimité autorise **la présentation d'une demande d'aide financière** pour les travaux qui y sont admissibles pour le chemin du Bout-du-Monde. Nous avons également reçu de la correspondance du MTQ nous informant que la demande d'aide financière, relative à la double vocation du chemin du Bout-du-Monde, est complète et admissible.

16. Un point à l'ordre du jour, concernant la circulation des véhicules lourds sur la Grande Ligne, en provenance de Saint-Élie-de-Caxton, a été reporté à une prochaine séance et ce, puisque des informations sont attendues.
17. La Municipalité pourrait être admissible à de l'aide discrétionnaire du député provincial pour ces projets de voirie locale. Un supplément d'information s'avère nécessaire dans ce dossier, si bien qu'une décision à prendre ultérieurement sera ratifiée lors d'une prochaine séance, considérant le délai imparti pour soumettre le formulaire de demande.
18. Suite à l'acquisition du lot 5 333 421 par la Municipalité, une parcelle de terrain qui longe une partie du chemin des Trembles en partant de la Grande Ligne, et cette parcelle pouvant être considérée comme un élargissement de l'emprise du chemin municipal, il a été résolu à l'unanimité **de verbaliser ce lot et de l'ouvrir comme chemin public.**
19. Afin de procéder à **des travaux de réfection de trottoirs** en face des propriétés sises aux 2561 et 2571, rue Laflèche, nécessaires pour permettre aux véhicules d'y avoir accès, il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de *Les entreprises Brodeur & Lessard Ltée*, au montant de 4 580 \$, taxes en sus.
20. En information pour le secteur du transport, le maire, monsieur Claude Frappier, a signalé que le MTQ nous a informé que notre demande d'autoriser la circulation des véhicules hors route sur la Grande Ligne, ainsi que sur deux secteurs de la route 349, ne peut être acceptée et ce, pour des raisons de sécurité. Des démarches seront entreprises auprès de notre député provincial.

### **Hygiène du milieu**

21. Il n'y avait aucun sujet pour décision dans le secteur de l'hygiène du milieu, mais les informations suivantes ont été données :
  - le courriel de l'attachée politique et directrice de bureau du député provincial à l'effet que notre demande d'aide financière au *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* n'est pas admissible étant donné qu'elle a été produite après la date d'échéance;
  - l'activité *Maski se ramasse* aura lieu les 24 et 25 avril prochains, la population est invitée à y participer, la Municipalité mettra des bacs dans le cœur du village pour y déposer les

déchets ramassés et, de plus, les élus disponibles y participeront personnellement, au cœur du village, le samedi 24 avril 2021, entre 9 h et 12 h.

### **Santé et bien-être des citoyens**

22. Pour continuer à bénéficier de la reconnaissance accordée aux fins d'exemption des taxes foncières pour ses activités tenues sur la rue Damphousse, la Maison de Jeunes « Au Bout du Monde » doit faire parvenir, à la Commission municipale du Québec, le formulaire de demande et les documents requis et ce, parce que la reconnaissance accordée doit être révisée à tous les neuf ans.
23. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin approuve **le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot**, ainsi que le Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI).
24. Le conseiller responsable du secteur, monsieur Mario Lessard, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

25. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du **Règlement no. 275** constituant la première modification du **Règlement de zonage révisé** no. 252, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
26. Une réunion de travail conjointe entre le Conseil municipal et le conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin s'est tenue le 6 avril dernier. Au cours des discussions qui s'y sont tenues, une vision globale que pourrait prendre le développement du territoire de la Municipalité a été exposée, discutée et alimentée, si bien que toutes et tous ont convenu que des efforts doivent être déployés afin que des actions concrètes soient posées en ce sens.  
Étant donné que le Conseil croit au développement de Saint-Paulin, il a été résolu à l'unanimité qu'**un comité directeur ad hoc du développement du territoire** soit formé et de lui donner le mandat de déterminer les actions à prendre pour voir notamment, et de façon non limitative, à l'aménagement des terrains de loisirs, à la vocation future de l'église, à l'attractivité du cœur du village, à l'embellissement du territoire, au développement touristique intégré et à l'interconnexion des différents hauts lieux du territoire. Pour la réalisation des actions préconisées, le comité directeur devra faire une rétroaction de ses activités au Conseil. Et afin de procéder à la formation de ce comité directeur, le Conseil a nommé monsieur Marc-André Lessard et monsieur Sylvain Perron en tant que personnes responsables.
27. Le conseiller répondant du secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'autre information à transmettre.

### Culture et loisirs

28. L'organisme *Vélo Québec Évènements* a communiqué avec la Municipalité relativement à **une randonnée cyclo touristique à rues ouvertes** qu'il organise, **Le Grand Tour 2021**. Il est prévu que les 8 et 11 août 2021, les cyclistes passent par Saint-Paulin, et en plus, qu'ils s'y arrêtent pour la pause du dîner. À cet effet, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité est fière que Le Grand Tour 2021 passe par son territoire et qu'elle donne l'autorisation à ce que les cyclistes s'y arrêtent pour la pause du dîner, soit au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, soit à l'école des Vallons, selon ce qui est demandé.
29. Le conseiller répondant du secteur de la culture et des loisirs, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'autre information à transmettre.

### Autres sujets

30. Bien que la séance se tenait à huis clos, les citoyens étaient invités à transmettre leurs questions et commentaires à l'attention du Conseil. Une demande de madame Christine Brunelle, propriétaire sur la rue Limauly, a été reçue à savoir si le Conseil avait encore comme projet d'aménager un parc sur le terrain qui lui appartient à l'angle de la rue Limauly et du chemin de la Robine. Il a été répondu que le Conseil vise à mettre ce projet de l'avant, mais qu'au préalable, les titres de propriété devront être régularisés pour une parcelle du terrain. Madame la conseillère Claire Boucher communiquera avec la contribuable.
31. À 20 h 40, la séance a été ajournée au lundi 19 avril à 20 h.